

## L'EMPLOI À DOMICILE EN OCCITANIE

Le poids économique de l'emploi à domicile dans le champ de l'accueil individuel des jeunes enfants et dans celui de l'accompagnement à domicile des ménages, en particulier des seniors, est important. Dans la région Occitanie, il représente 21 240 emplois équivalents temps plein (ETP) pour les seuls salariés à domicile auxquels s'ajoutent 22 420 assistantes maternelles en exercice.

Le développement de l'emploi à domicile devrait se poursuivre ces prochaines années sous l'effet des évolutions démographiques et de l'augmentation du nombre de seniors souhaitant vivre à leur domicile tout en étant accompagnés par le salarié de leur choix. L'Observatoire des emplois de la famille estime à 10 000 le nombre d'ETP qui devront être créés dans la région d'ici à 2050 pour répondre aux besoins d'accompagnement à domicile des plus de 80 ans.

Parallèlement, la région Occitanie est d'ores et déjà confrontée au défi du renouvellement des assistantes maternelles qui partent à la retraite et à la nécessaire redynamisation de l'offre d'accueil individuel qui représente le premier mode d'accueil rémunéré des jeunes enfants dans la région.

### 11 % des ménages occitans sont particuliers employeurs

En 2015, l'emploi à domicile concerne en Occitanie 282 300 particuliers employeurs et 125 000 salariés ; 115 millions d'heures ont été déclarées et 637 millions d'euros de masse salariale nette<sup>1</sup> ont été versés dans le secteur. Le volume horaire des salariés du particulier employeur représente 21 240 emplois équivalents temps plein (ETP)<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 22 420 assistantes maternelles en exercice.

La Haute-Garonne et l'Hérault concentrent 4 particuliers employeurs sur 10. Le taux de recours à l'emploi à domicile varie dans la région de 8 % en Lozère à 14,5 % dans le Gers (11 % en Occitanie, 12 % en France métropolitaine).

#### Nombre de particuliers employeurs pour 100 ménages

| Départements          | Nombre de particuliers employeurs pour 100 ménages |
|-----------------------|--|
| Gers                  | 14,5   |
| Lot                   | 13,9   |
| Tarn-et-Garonne       | 13,5   |
| Ariège                | 13,1   |
| Tarn                  | 12,7   |
| Haute-Garonne         | 11,9   |
| Aveyron               | 11,7   |
| Hautes-Pyrénées       | 11,0   |
| Aude                  | 9,5  |
| Gard                  | 9,2  |
| Hérault               | 9,2  |
| Pyrénées-Orientales   | 9,1  |
| Lozère                | 8,1  |
| <b>Occitanie</b>      | <b>10,9</b>  |
| <b>France entière</b> | <b>11,9</b>  |

Source : Acoess, 2015. Insee, RP 2014. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

<sup>1</sup> Masse salariale nette : somme des salaires nets.

<sup>2</sup> Équivalents temps plein (ETP) calculés sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 607 heures annuelles.

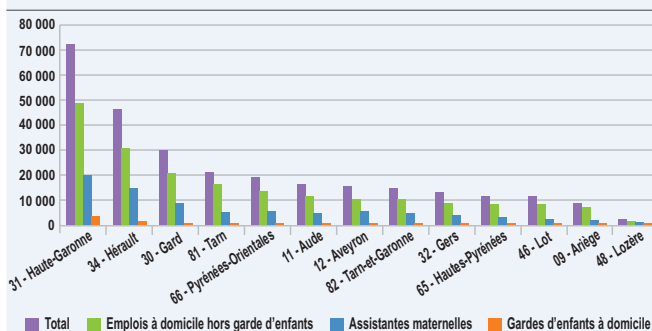
## Les chiffres clés de l'emploi à domicile dans la région Occitanie en 2015

|  | Total particuliers employeurs | Emploi à domicile hors garde d'enfants | Garde d'enfants à domicile | Assistantes maternelles |
|--|-------------------------------|--|----------------------------|-------------------------|
| Nombre de particuliers employeurs            | 282 304                       | 197 248                                | 6 197                      | 78 859                  |
| Évolution annuelle (particuliers employeurs) | - 1,3 %                       | - 1,6 %                                | 1,9 %                      | - 0,8 %                 |
| Nombre annuel de salariés                    | 125 056                       | 96 800                                 | 5 837                      | 22 419                  |
| Évolution annuelle (salariés)                | - 2,9 %                       | - 3,3 %                                | 4,2 %                      | - 3 %                   |
| Masse salariale nette (en millions)          | 637                           | 339                                    | 17                         | 281,2                   |
| Évolution annuelle (masse salariale nette)   | - 0,6 %                       | - 1,4 %                                | 0,2 %                      | 0,3 %                   |
| Nombre d'heures rémunérées (en millions)*    | 115,1                         | 35,5                                   | 2,0                        | 77,6                    |
| Évolution annuelle (nombre d'heures)         | - 1,5 %                       | - 2,8 %                                | - 1,4 %                    | - 0,9 %                 |

Champ : Région Occitanie. Sources : Ircem (2014 et 2015) pour les effectifs annuels de salariés ; Acoiss (2014 et 2015) pour les effectifs annuels de particuliers employeurs, les masses salariales et les nombres d'heures rémunérées. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

\* Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la Paje.

## Répartition des particuliers employeurs par département et par catégorie d'emploi en Occitanie



Source : Acoiss, données annuelles 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

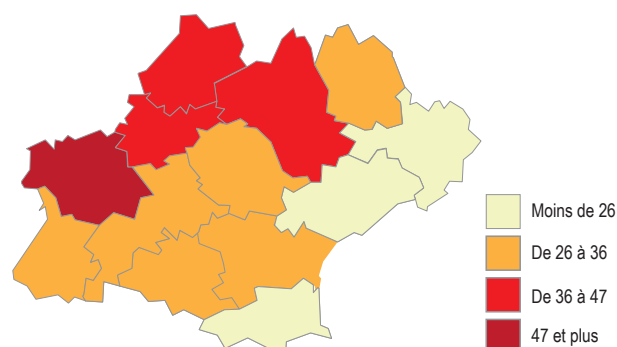
Dans 7 cas sur 10, les particuliers employeurs de la région ont recours à un salarié à domicile hors garde d'enfants (essentiellement employé familial ou assistant de vie), tandis qu'un tiers font appel à une assistante maternelle ou une garde d'enfants à domicile. La part des parents employeurs dans les effectifs de particuliers employeurs (30 %) est légèrement moins importante qu'à l'échelle nationale (35 %), ce qui peut s'expliquer en partie par le poids plus faible des moins de 6 ans dans la population régionale.

## 85 000 parents employeurs dans la région

Les assistantes maternelles sont un pilier important de l'accueil des jeunes enfants en Occitanie. En 2015, dans 10 départements sur 13, elles proposent au moins 26 places pour enfants de moins de 3 ans pour 100 enfants de cette catégorie d'âge. L'offre qu'elles proposent est cependant très inégale. Alors qu'elle est très importante dans le Gers, elle est plus faible dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

Les remontées de terrain montrent que sur certains territoires, les assistantes maternelles ne trouvent pas autant d'enfants à accueillir que ce que leur agrément leur permet. Loin d'être liée uniquement au nombre d'enfants à garder et aux autres solutions d'accueil disponibles sur un territoire, la sous-activité des assistantes maternelles s'explique aussi par l'évolution des besoins des parents dans une région fortement touchée par le chômage<sup>3</sup>.

## Capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de 3 ans proposée par les assistantes maternelles en exercice employées directement par des particuliers en 2015 (en %)



Source : Observatoire national de la petite enfance, Rapport 2017, octobre 2017. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Note : Au niveau national, la capacité d'accueil théorique des assistantes maternelles est estimée en 2015 à 33,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

L'autre défi de ce mode d'accueil est le renouvellement de celles qui partiront prochainement à la retraite. Selon l'Ircem, plus d'une assistante maternelle sur quatre est âgée de 55 ans ou plus en France.

Ces départs à la retraite contribuent à expliquer la baisse de près de 3 %, entre 2014 et 2015, du nombre d'assistantes maternelles en exercice dans la région. Le recul du nombre de naissances lié à une diminution du taux de fécondité des femmes de moins de 35 ans<sup>4</sup> ou encore le possible impact de la crise économique et la persistance de ses effets sur l'emploi des parents et le budget des familles peuvent aussi jouer sur cette tendance et sur le recul concomitant du nombre de parents employeurs (78 900 en 2015, soit - 0,8 % par rapport à 2014, contre - 1 % au niveau national). Pour autant, les besoins d'accueil restent réels, comme en atteste l'augmentation du nombre moyen d'heures d'accueil par assistante maternelle (+ 2,1 % en Occitanie entre 2014 et 2015, + 1,4 % en France).

<sup>3</sup> Les Pyrénées-Orientales, l'Aube, l'Hérault et le Gard étaient, au 2<sup>e</sup> trimestre 2015, les quatre départements métropolitains les plus touchés par le chômage selon l'Insee, ce qui ne peut qu'avoir une influence importante sur les besoins de solutions d'accueil.

<sup>4</sup> J. Kourdo, E. Martal, « Baisse des naissances en 2015, mais moins marquée en Occitanie », Insee Analyses, n° 33, décembre 2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2509896>

Selon les données de l'Acoss, le salaire horaire net des assistantes maternelles par enfant gardé en Occitanie (3,6 euros en 2015) est supérieur à la moyenne nationale (+ 30 centimes d'euros, soit 9 % de plus). Il est même de 3,9 euros dans l'Hérault, soit 18 % de plus qu'en moyenne en France. Sur un an, il est en hausse de + 1,3 % dans la région contre 1,6 % en France (hors Mayotte). Dans les deux cas, l'augmentation est supérieure à celle du Smic (+ 0,8 % en 2015).

Le quart des employeurs d'assistantes maternelles de la région habitent en Haute-Garonne et 18 % dans l'Hérault. Ce sont aussi ces deux départements qui concentrent la plus forte densité de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile : 46 % pour le seul département de la Haute-Garonne, 63 % avec l'Hérault.

Après plusieurs années de baisse, le recours à la garde d'enfants à domicile se développe plus rapidement sur le territoire régional qu'au niveau national. En 2015, la garde d'enfants à domicile concerne 6 200 parents employeurs (+ 1,9 % en 2015 en Occitanie, + 1,5 % au niveau national) et 5 800 salariées (+ 4,2 % en 2015 dans la région, + 1,8 % au niveau national).

Si le volume horaire rémunéré diminue dans la région dans les mêmes proportions qu'au niveau national (- 3,2 % en 2015), les données de l'Acoss indiquent toutefois un rebond de l'activité en 2016 (+ 2,5 % dans la région, + 1 % au niveau national). Les évolutions observées en 2015 sont difficiles à interpréter compte tenu de l'élargissement des effectifs comptabilisés dans le champ de l'accueil d'enfants à domicile (voir encadré « Précision méthodologique »).

## Précision méthodologique

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 2015, une déduction forfaitaire de 1,5 euro par heure effectuée a été instaurée pour les particuliers qui emploient un salarié pour garder à domicile leurs enfants âgés de 6 à 13 ans révolus.

Les données de l'Acoss relatives à la garde d'enfants à domicile concernaient jusqu'à la fin 2014 exclusivement les enfants de moins de 6 ans. Les données relatives à la garde à domicile des enfants âgés de 6 à 13 ans étaient quant à elles comptabilisées dans l'« emploi à domicile hors garde d'enfants ».

Il est probable que l'augmentation du nombre de parents employeurs, observée dans le champ de la garde à domicile en 2015, soit en grande partie liée à un transfert des données entre deux catégories d'enregistrement.

Alors que les durées moyennes déclarées par employeur dans la région restent inférieures (81 heures en moyenne par trimestre dans la région contre 132 heures au niveau national), le salaire horaire moyen est similaire (8,6 euros). Il augmente plus vite dans la région que dans le reste de la France (+ 1,5 % contre 1,2 %).

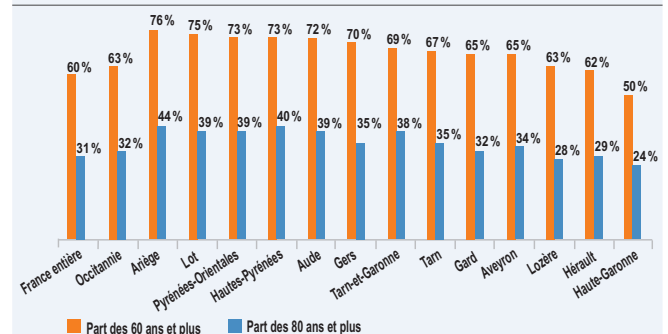
## Le recours à l'emploi à domicile augmente avec l'avancée en âge

Les personnes âgées d'au moins 60 ans sont proportionnellement plus nombreuses en Occitanie qu'au niveau national parmi les effectifs de particuliers employeurs hors garde d'enfants (63 % contre 60 %). Sans surprise, le poids des particuliers employeurs âgés et très âgés est particulièrement important dans les départements ruraux (cf. le graphique ci-dessous). Cette surreprésentation s'observe aussi au sein de la population générale. D'après l'Insee, à l'exception de la Haute-Garonne, dans tous les départements de la région, la proportion des 60 ans et plus est plus importante que dans le reste de la France.

Avec l'avancée en âge, le risque de perte d'autonomie – et donc les besoins d'accompagnement – augmentent. Ces besoins se reflètent dans le volume d'heures déclarées par les particuliers employeurs âgés : dans la région, 70 heures sont déclarées en moyenne chaque trimestre par les plus de 80 ans contre 49 heures par les particuliers employeurs de la tranche 60-79 ans.

En outre, le taux de recours à l'emploi à domicile des ménages de 80 ans et plus est supérieur de presque 13 points au taux de recours des ménages de 60 à 79 ans (20 % contre 7 %).

Part des personnes âgées et très âgées parmi les particuliers employeurs en Occitanie (en %)



Source : Acoss, données au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Champ : Particuliers employeurs en hors garde d'enfants.

Hors garde d'enfants, 65 % de l'activité déclarée par les particuliers employeurs dans la région l'est par des personnes fragiles au sens de la Sécurité sociale<sup>5</sup> qui, du fait de leur âge ou de leur perte d'autonomie, bénéficient d'exonérations pour l'emploi d'un salarié à domicile (59 % au niveau national).

En Occitanie, 54 % des heures déclarées par les particuliers employeurs fragiles le sont par des personnes bénéficiant de l'exonération « 70 ans et plus », 27 % par les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 19 % par les personnes handicapées ou invalides<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Personnes de 70 ans et plus ainsi que les bénéficiaires de : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation spécifique dépendance (PSD), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité.

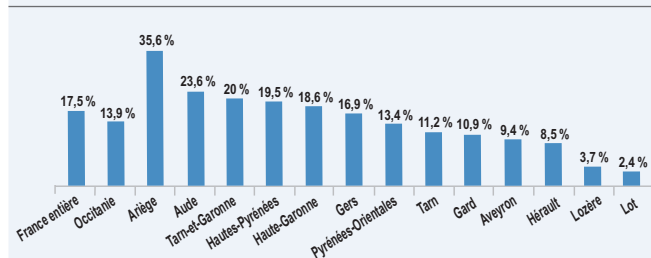
<sup>6</sup> Pour bénéficier de l'exonération « publics fragiles », une seule modalité peut être sélectionnée. Un bénéficiaire de l'APA âgé de 70 ans et plus sera donc enregistré au titre de l'un ou l'autre de ces motifs.

## Des disparités départementales importantes pour les bénéficiaires de l'APA à domicile

En 2015, les bénéficiaires de l'APA représentent une part plus importante des effectifs de particuliers employeurs hors garde d'enfants en Occitanie qu'au niveau national (8,5 % contre 7,5 %). Cela est en partie lié au poids plus important des personnes âgées dans la région. En revanche, ces particuliers employeurs consomment en moyenne moins d'heures (112 heures dans la région contre 125 heures au niveau national), peut-être en raison de niveaux de perte d'autonomie moins importants ou de configurations d'aide différentes (plus forte intervention des proches aidants par exemple).

En Occitanie, 14 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont particuliers employeurs contre presque 18 % en France. La part de bénéficiaires APA dans les effectifs varie de 2 % dans le Lot à 36 % dans l'Ariège, notamment en raison du rôle joué par les structures mandataires sur certains territoires dans l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des politiques d'attribution des heures différentes d'un département à l'autre. Certaines collectivités limitent celles-ci pour faire des économies.

### Poids des particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération APA dans l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile



Source : Acoos, 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Drees, Enquête aide sociale 2015.  
Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

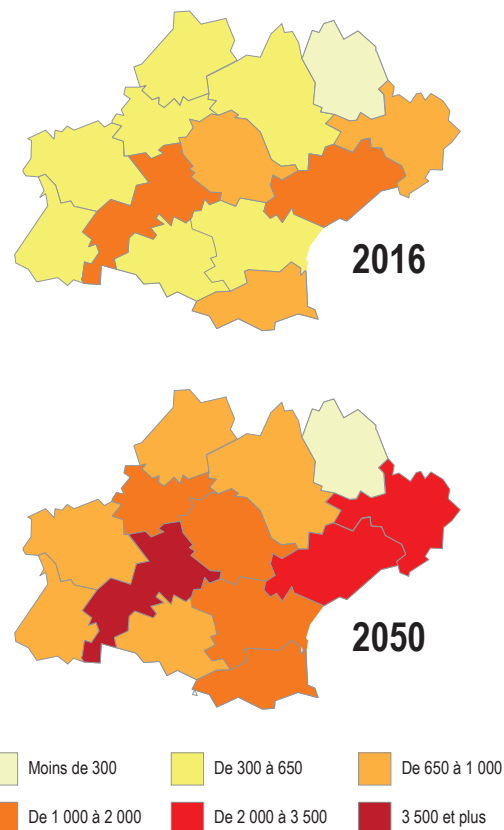
## 10 000 emplois ETP supplémentaires à l'horizon 2050

D'après les dernières projections démographiques de l'Insee, basées sur la poursuite des tendances récentes en matière de natalité, de mortalité et de migration, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait augmenter de près de 470 000 individus d'ici à 2050 dans la région. Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie et par l'arrivée de nombreuses personnes âgées dans la région.

Si le recours des 80 ans et plus à l'emploi à domicile reste constant, et sous réserve que le cadre socio-fiscal soit maintenu, en 2050 la région Occitanie dépassera les 110 000 particuliers employeurs d'au moins 80 ans, soit un doublement des effectifs par rapport au volume actuel. En conséquence, l'activité liée à cette

demande fera elle aussi un bond. En 2050, 18 200 emplois ETP seront nécessaires pour satisfaire les besoins de prise en charge à domicile des personnes âgées de 80 ans et plus, soit près de 10 000 ETP de plus par rapport à 2016.

### Accompagnement des particuliers employeurs de 80 ans et plus en 2016 et 2050 (en nombre d'ETP)



Source : Acoos, 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Insee, OMPHALE 2017.  
Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Maël Le Berre, Isabelle Puech

L'OBSERVATOIRE FEPEM DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

Le Centre d'études et de prospective de la Fédération des particuliers employeurs de France

79 rue de Monceau, 75008 Paris,  
Contact : observatoire@fepem.fr.

Retrouvez l'Observatoire sur le site

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)